

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2015

Sur convocation du 10 février 2015, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 17 FEVRIER 2015** à vingt heures quinze minutes, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BUISSON, Maire, assisté de Monsieur PEPIN, Monsieur HAY, Madame GAREL, Monsieur HALLOUIN, Madame DAMAS, Adjoint.

Etaient également présent(e)s : Madame JOLLY, Madame SURIN, Monsieur EMMANUEL, Madame PERRIO, Madame DESAEVER, Monsieur SERRE, Mademoiselle CARTRON, Madame HUARD, Monsieur LE VANNAIS, Monsieur DOLLEANS, Madame TOURAINÉ.

Etaient absent(e)s et excusé(e)s: Monsieur JOUBERT, Madame CORDERY, Monsieur RECAMENTO (pouvoir à Monsieur BUISSON), Madame DUCHEMIN (pouvoir à Madame DAMAS).

Monsieur CHARRIER Jean-Paul a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2015 à l'approbation de l'Assemblée.

Madame SURIN : « Je voudrais qu'on rectifie la nature de mon vote au point n°13 : j'ai voté contre la suppression de la vaisselle, je ne me suis pas abstenue ».

Monsieur PEPIN : « Durant le tour de table, j'ai fait le compte rendu succinct de la réunion du SIZA. Monsieur le Maire de Tremblay les Villages n'était pas Président du SIZA, mais seulement Maire de Tremblay ».

Ces rectifications faites, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés.

1 - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire expose :

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 10 février pour étudier le rapport d'analyse des offres remises dans le cadre des travaux prévus à l'Eglise, rapport établi par Monsieur Patrice CALVEL, Maître d'œuvre.

La commission a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises proposées, conformément à l'analyse faite par le Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, prend connaissance du rapport d'analyse présenté par le Maître d'œuvre, et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

DÉSIGNATION DES ENTREPRISES	ENTREPRISE MONTANT T.T.C.	ESTIMATION MAÎTRE D'OEUVRE MONTANT T.T.C.
LOT N°1 MACONNERIE		
ENTREPRISE RPL		
TRANCHE FERME	224 828,87 €	348 982,74 €
TRANCHE CONDITONNELLE 1	127 305,83 €	163 667,06 €
TRANCHE CONDITONNELLE 2	101 242,74 €	152 203,93 €
TOTAL	453 377,44 €	664 853,73 €
LOT N°2 CHARPENTE		
ENTREPRISE ASSELIN		
TRANCHE FERME	53 228,22 €	82 830,01 €
TRANCHE CONDITONNELLE 1	93 976,62 €	124 884,18 €
TRANCHE CONDITONNELLE 2	75 830,36 €	101 966,84 €
TOTAL	223 035,20 €	309 681,03 €
LOT N°3 COUVERTURE		
ENTREPRISE BEQUET		
TRANCHE FERME	41 976,30 €	65 863,20 €
TRANCHE CONDITONNELLE 1	105 613,98 €	177 515,42 €
TRANCHE CONDITONNELLE 2	87 596,29 €	124 128,18 €
TOTAL	235 186,57 €	367 506,80 €
LOT N°4 RESTAURATION DE SCULPTURE		
ENTREPRISE CHEVALIER		
TRANCHE FERME	54 767,02 €	43 140,00 €
TRANCHE CONDITONNELLE 1	3 624,50 €	1 320,00 €
TRANCHE CONDITONNELLE 2	NEANT	NEANT
TOTAL	58 391,52 €	44 460,00 €

LOT N°5 - MENUISERIE		
ENTREPRISE GUINARD		
TRANCHE FERME	2 167,20 €	7 884,00 €
TRANCHE CONDITONNELLE 1	4 389,60 €	1 495,20 €
TRANCHE CONDITONNELLE 2	NEANT	NEANT
TOTAL	6 556,80 €	9 379,20 €
LOT N°6 VITRAIL - SERRURERIE		
ENTREPRISE ATELIER D'ART FORFAIT		
TRANCHE FERME	64 897,44 €	76 803,53 €
TRANCHE CONDITONNELLE 1	20 824,80 €	22 302,00 €
TRANCHE CONDITONNELLE 2	25 358,40 €	27 100,80 €
TOTAL	111 080,64 €	126 206,33 €
TRANCHE FERME	441 865,05 €	625 503,48 €
TRANCHE CONDITONNELLE 1	355 735,33 €	491 183,86 €
TRANCHE CONDITONNELLE 2	290 027,79 €	405 399,75 €
MONTANT T.T.C. en EUROS	1 087 628,17	1 522 087,09
MONTANT H.T. EN EUROS	906 356,81	1 268 405,91

2 - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES FUSILLES ET DE LA RUE PANNARD

Monsieur le Maire expose :

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 10 février pour étudier le rapport d'analyse des offres remises dans le cadre des travaux prévus pour l'Aménagement de la Place des Fusillés et de la rue Pannard, rapport établi par le Cabinet Feuille-à-Feuille, Maître d'œuvre de cette opération.

Entreprise	Montant T.ferme HT Place des Fusillés	Montant T.cond. HT rue Pannard	Opt° 1 – Panneau électro.	Opt° 2 – Béton sablé rue Pannard	Opt° 3 – Carrefour rue Pannard	TOTAL HT	Note /10
<i>Estim. FaF</i>	308 216,50 €	161 214,50 €	18 500,00 €	20 693,50 €	49 631,00 €	558 255,50 €	
EUROVIA	252 780,79 €	140 991,19 €	16 940,00 €	19 789,23 €	46 400,26 €	476 901,47 €	10
EIFFAGE	272 879,92 €	163 414,05 €	19 428,00 €	17 162,65 €	49 008,68 €	521 893,30 €	8
PIGEON	327 561,54 €	160 839,99 €	20 166,79 €	16 527,51 €	51 109,37 €	576 205,20 €	6
FLECHARD	324 849,00 €	179 908,40 €	17 590,00 €	19 162,30 €	53 571,40 €	597 037,10 €	4
COLAS	337 111,55 €	194 475,27 €	25 777,61 €	17 863,33 €	63 564,04 €	638 791,80 €	2
MUSCI	407 402,06 €	216 978,70 €	19 667,00 €	28 653,20 €	66 365,49 €	739 066,45 €	0

Après analyse des offres, il apparaît que l'entreprise **EUROVIA** est la mieux classée.

Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA sans l'option 3, soit un montant de **430 501,21 € HT** (476 901,47 – 46 400,26 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

3 - AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA PLACE DES FUSILLES

Monsieur le Maire expose :

La consultation de maîtrise d'œuvre lancée pour les travaux de la Place des Fusillés a été faite, en son temps, sur une base de travaux estimée à 400 000 €. Or, des options ont été rajoutées entraînant une augmentation de l'estimation à 558 000 €. Le forfait de rémunération du Maître d'œuvre étant calculé sur l'estimation, il y a donc lieu de revoir le montant de celle-ci.

Le montant de l'avenant HT proposé est de 8 295,00 €. Le montant du marché serait donc porté à 29 295,00 € HT (21000 + 8295 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, de ses membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre de la Place des Fusillés.

4 - DEFINITION DE L'ORDRE DE PRIORITE DES DOSSIERS A INSCRIRE AU CONTRAT DE REGION VIA LE SMET

Monsieur le Maire expose :

Le Contrat Régional est actuellement en phase de finalisation et l'enveloppe réservée à cet effet, ne permettra pas de subventionner tous les projets.

Il est donc proposé de définir un ordre de priorité pour les projets de courville et d'en reporter certains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents et représentés, DECIDE de fixer un ordre de priorité des dossiers à inscrire au contrat de région via le SMET, et DECIDE de solliciter le SMET par courrier pour inscription prioritaire des dossiers reportés au prochain contrat de région.

Dossiers maintenus au contrat 2015-2018 :

- Diagnostic énergétique des bâtiments communaux.
- Travaux Place des Fusillés et travaux rue Pannard.
- Création d'une piste cyclable.
- Travaux de réhabilitation du stade Klein.

Dossiers reportés au prochain contrat :

- Extension de la bibliothèque.
- Couverture des Terrains de Tennis.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé au tour de table

5 – TOUR DE TABLE

Monsieur BUISSON : « J'ai reçu une société, une émanance de Ventura qui avait déposé un projet public sur Saint Arnoult des Bois et qui avait été retoqué par le Préfet. Depuis le Préfet s'est fait débouter sur un autre, alors ils revoient leur position. Ils viendront présenter leur projet à un prochain conseil municipal.

Monsieur EMMANUEL : «Je voulais vous informer que je serai candidat aux élections départementales ».

Monsieur HALLOUIN : «Nous n'avons plus le planning des services techniques, il y a une raison à cela ? ».

Monsieur BUISSON : «Non absolument pas, on va faire le nécessaire ».

Madame DESAEVER : «Moi je voudrais savoir pourquoi depuis le 14 octobre 2014, le compte-rendu du Conseil Municipal n'est plus mis sur le site internet ».

Monsieur BUISSON : «On va faire faire le nécessaire ».

Madame PERRIO : «Qu'en est-il de la piscine ? »

Monsieur BUISSON : «On a eu un conseil communautaire, il y a 15 jours environ. Le principe de la couverture a été adopté mais de justesse. La commune s'est engagée à verser un fond de concours de 15 000 euros par an. Les travaux devraient démarrer en octobre prochain pour se terminer pour l'été 2016.

J'ai assisté avec Jean-Claude HAY, à une réunion d'inspection de Gendarmerie, c'est en fait un bilan d'activités. Les chiffres de la délinquance à Courville sont éloquentes : très peu d'actes d'incivilité sont enregistrés à Courville ! C'est plutôt une bonne nouvelle ».

Monsieur SERRE : « On avait parlé de mettre en place de la signalétique, sur les bâtiments et dans la commune, qu'en est-il »

Monsieur BUISSON : « C'est en cours d'étude, on passera cela au prochain budget ».

Madame JOLLY : « La Commission Scolaire s'est réunie pour revoir l'organisation des rythmes scolaires. Et, il a été convenu de concentrer ces derniers sur une demi-journée le jeudi après-midi et on va confier l'organisation et l'accueil au Pôle Enfance.

Seuls les enfants de l'école maternelle resteront à l'école. Un courrier va être fait au DASEN pour obtenir une dérogation.

Madame GAREL : « Je voudrais faire une commission communication le 24 février à 20h00 ».

Monsieur BUISSON : « Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 14 avril pour le vote du budget, une présentation sera faite le mardi 31 mars à 18h30 Salle de la Madeleine ».

La séance est levée à 21h45